



Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mercredi 22 juin 2016 de 15 h 55 à 16 h.

SONT PRÉSENTS : M. Stéphane Germain  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (maladie)  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère (vacances)  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
  - 3.1 Représentations et sollicitations
4. Administration et finances
  - 4.1 Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) en lien avec l'élaboration du Plan de mesures d'urgence (PMU) de la communauté
  - 4.2 Proposition de projet de formation et d'employabilité au fonds pour les compétences et les partenariats – Emploi et Développement social Canada
5. Éducation et main-d'œuvre
  - 5.1 Représentation administrative – CDRHPNQ
6. Infrastructures
  - 6.1 Initiative de logements – Affaires autochtones et Nord Canada – Budget 2016
  - 6.2 Programmes habitation
7. Levée de la réunion

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du Chef Dominique, le vice-chef M. Stéphane Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

Les personnes présentes prennent un moment de réflexion avant de débiter la rencontre.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DU GREFFE

### 3.1 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

#### Conseil Atikamekw d'Opitciwan

#### RÉSOLUTION N° 6415

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important d'entretenir des liens avec les autres Premières Nations ainsi que de soutenir certaines initiatives de nature caritative faisant la promotion de la jeunesse et de l'éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Atikamekw d'Opitciwan invite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à participer à son tournoi de golf annuel 2016 dont les profits serviront à offrir des activités scolaires et communautaires pour répondre aux besoins des jeunes situés en milieu isolé.



## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de 2 billets au montant total de 240 \$ dans le cadre du Tournoi annuel de golf-bénéfice du Conseil Atikamekw d'Opitciwan qui se tiendra à St-Prime le 30 juin 2016.

Proposée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

### ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

#### RÉSOLUTION N° 6416

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, considère fondamentale son implication au sein des institutions politiques autochtones particulièrement l'Assemblée des Premières Nations (APN);

CONSIDÉRANT QUE l'APN est une organisation nationale de défense des intérêts des citoyens des Premières Nations au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le rôle du Chef national et de l'APN est de défendre les intérêts des Premières Nations, selon les mandats conférés par les Chefs en Assemblée;

CONSIDÉRANT QUE la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh assure une représentation à l'Assemblée des Premières Nations;

CONSIDÉRANT l'absence du chef Gilbert Dominique jusqu'au 30 juin 2016, une résolution est nécessaire pour désigner un autre élu.

IL EST RÉSOLU DE déléguer madame Marjolaine Étienne, vice-chef, pour représenter Pekuakamiulnuatsh Takuhikan lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations, qui se tiendra à Niagara Falls, en Ontario, du 12 au 14 juillet 2016.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité



## 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 4.1 PROGRAMME D'AIDE À LA GESTION DES URGENCES (PAGU) EN LIEN AVEC L'ÉLABORATION DU PLAN DE MESURES D'URGENCE (PMU) DE LA COMMUNAUTÉ

#### RÉSOLUTION N° 6417

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa marche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans le cadre de ses orientations et priorités, a pour mission d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire mettre à jour le Plan de mesures d'urgence (PMU) afin de s'assurer que la communauté soit prête en cas de sinistre ou d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'une saine gestion des mesures d'urgence nécessite une bonne planification et préparation, la mise à jour régulière du PMU ainsi que la formation de l'équipe d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU), offert par le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), permet de financer l'amélioration de l'état de préparation des communautés des Premières Nations face aux risques locaux et régionaux ainsi que ceux visant la réduction des risques de sinistres.

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST RÉSOLU D'accepter la demande de financement d'AANC de 23 833,40 \$ dans le cadre du PAGU pour les activités suivantes :

- Mettre à jour le PMU incluant les outils de gestion pendant le sinistre;
- Identifier et mettre en place les outils et les équipements nécessaires à la mise en œuvre éventuelle du PMU, incluant un système de communications;
- Identifier les personnes clés de la mise en œuvre du PMU et de procéder à leur formation adéquate;
- Préparer et réaliser des exercices de simulation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE nommer la conseillère en santé et sécurité, à titre de coordonnateur local en gestion des urgences et de confirmer la composition du Comité de planification des mesures d'urgence composé de la direction générale et des directeurs stratégiques et fonctionnels de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, identification requise par le PAGU;

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE mandater la direction générale à signer l'entente de financement dans le cadre du PAGU à titre de représentante de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

### 4.2 PROPOSITION DE PROJET DE FORMATION ET D'EMPLOYABILITÉ AU FONDS POUR LES COMPÉTENCES ET LES PARTENARIATS – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

#### RÉSOLUTION N° 6418

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan travaille à développer une stratégie globale de l'économie pour soutenir le développement des compétences, de l'employabilité et de l'entrepreneuriat;

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE l'éducation constitue un levier essentiel à la poursuite du développement de notre nation;

CONSIDÉRANT QUE la direction du développement de la main-d'œuvre doit développer le partenariat entre l'Éducation et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la direction du développement de la main-d'œuvre souhaite déposer un projet qui contribue au développement des compétences et à la formation des Pekuakamiulnuatsh pour qu'ils occupent des emplois valorisants et à long terme dans le secteur de la forêt.

IL EST RÉSOLU D'autoriser la direction – Développement de la main-d'œuvre à soumettre une proposition de projet de formation et d'employabilité, ainsi qu'à signer tous les documents relatifs au Fonds pour les compétences et les partenariats – Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Proposée par Mme Marjolaine Étienne  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

### 5. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

#### 5.1 REPRÉSENTATION ADMINISTRATIVE – CDRHPNQ

##### RÉSOLUTION N° 6420

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne et celles sous la gouverne des Premières nations;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement des ressources humaines des Premières nations du Québec (CDRHPNQ) est une organisation qui répond aux besoins de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de concertation et de collaboration dans le domaine de l'emploi des Premières nations;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit mandater un représentant administratif pour le représenter au sein du CDRHPNQ.

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST RÉSOLU DE désigner la directrice – Développement de la main-d'œuvre, M<sup>me</sup> Isabelle Lalancette à titre de représentante pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan lors de la tenue des réunions régionales de la CDRHPNQ.

Proposée par Mme Marjolaine Étienne  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 6 INFRASTRUCTURES

### 6.1 INITIATIVE DE LOGEMENTS – AFFAIRES AUTOCHTONES ET NORD CANADA – BUDGET 2016

#### RÉSOLUTION N° 6419

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté, par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan demande l'approbation de financement de la part d'Affaires autochtones et du Nord Canada pour les projets mentionnés ci-dessous dans le cadre du financement pour le logement dans les réserves du Budget 2016;



# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE les renseignements suivants sont exacts :

1. Nom et numéro de référence du projet :

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan – Initiative de logements 2016-2017.

2. Trois volets de financement sont disponibles pour des projets de logement dans les réserves. Le Fonds pour les besoins immédiats, qui vise à aider les communautés des Premières Nations ayant d'importants besoins immédiats de logements, rénovations/agrandissements ou raccordements aux services publics dans les réserves. Le Fonds pour le développement des capacités, qui vise à appuyer des projets qui améliorent les capacités des autochtones dans les réserves à gouverner, gérer et entretenir leur portefeuille de logements.

Le Fonds pour l'innovation, qui vise à appuyer les collectivités autochtones dans la mise en œuvre de méthodes pour la gouvernance et la gestion des logements dans les réserves qui sont novatrices et profitables à l'ensemble de la collectivité.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan demande du financement pour les volets suivants :

❖ **Fonds pour les besoins immédiats**

Nombre d'unités financées par l'entreprise du Fonds :

➔ Construction de six (6) unités :

- ✓ 4 unités (type garçonnière) – Rue Mashk
- ✓ 2 unités (type duplex) – Rue Uapistan
- Évaluation du coût total du projet de construction : 732 744 \$
- Mise de fonds de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan provenant du budget des programmes d'accès à la propriété : 36 637 \$
- Financement demandé à AANC : 696 107 \$.





- Rénovations majeures de six maisons-logements unifamiliales et vingt-huit rénovations mineures de logements;
    - Financement demandé à AANC : 217 135,38 \$.
  - Viabilisation de six lots.
    - Financement demandé à AANC : 150 000 \$.
  - ❖ **Fonds pour le développement des capacités**
    - Équipements et formation visant la détection et l'élimination de moisissures dans les logements.
      - Financement demandé à AANC : 31 235,85 \$.
3. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan connaît et comprend les exigences de financement définies dans les paramètres et catégories d'investissement admissibles pour le Fonds pour les besoins immédiats et le Fonds pour le développement des capacités et donne son assentiment.
4. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage à :
- ↔ Achever les projets dans les délais tels que définis dans son formulaire d'identification des besoins.
  - ↔ Se conformer aux paramètres et catégories d'investissement admissibles tels que définis dans les Fonds pour les besoins immédiats, le développement des capacités.
  - ↔ Se conformer à l'ensemble des lois et règlements fédéraux et provinciaux relatifs à l'environnement qui peuvent s'appliquer aux projets.
  - ↔ Utiliser un processus juste et transparent pour allouer les fonds pour les nouvelles constructions et rénovations de manière à s'assurer que les investissements ciblent et bénéficient à ceux qui ont les plus grands besoins, particulièrement les groupes de population vulnérable, comme les personnes âgées ou handicapées, les familles monoparentales et les familles à faible revenu.

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

- ↔ La collecte des loyers sera la source de revenus pour l'entretien permanent des nouvelles unités construites et rénovées par l'entremise du financement demandé au Fonds pour les besoins immédiats.
- ↔ S'assurer qu'il n'y a aucune preuve de contamination dans les terres sur lesquelles les unités de logement seront construites ou rénovées pouvant, en cas d'exposition, poser un risque identifiable pour la santé humaine ou l'environnement naturel.
- ↔ Attester que tous les logements construits ou rénovés seront inspectés par des inspecteurs qualifiés qui devront confirmer qu'ils satisfont aux normes du Code national du bâtiment (CNB) et aux autres normes pertinentes ou les dépassent. La Première Nation convient de conserver le dossier des inspections et le dossier de la conformité aux normes du CNB et aux autres normes pertinentes et d'en partager une copie au ministère conformément aux investissements admissibles pour le Fonds pour les besoins immédiats.

5. Les engagements énoncés aux présentes sont irrévocables.

IL EST RÉSOLU D'autoriser la demande de financement auprès d'Affaires autochtones et du Nord Canada, Volet - Fonds pour les besoins immédiats et Volet - Fonds pour le développement des capacités, et ce, dans le cadre du financement pour le logement dans les réserves du budget 2016;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE désigner la direction - Infrastructures à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

### 6.1 PROGRAMMES HABITATION

#### RÉSOLUTION N° 6421

Garantie ministérielle en faveur d'Annie JESSICA ROBERTSON  
Programme de garantie de prêt  
Adresse du projet : 1831, rue Nishk à Mashteuiatsh



## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

Note: Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

### RÉSOLUTION N° 6422

Garantie ministérielle en faveur de Rejean YANICK ROBERTSON  
Programme de garantie de prêt  
Adresse du projet : 2185, rue Nishk à Mashteuiatsh

Note: Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

### RÉSOLUTION N° 6423

Garantie ministérielle en faveur de Dany JAMES LAUNIÈRE  
Programme de garantie de prêt  
Adresse du projet : 1844, rue Nishk à Mashteuiatsh

Note: Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

### RÉSOLUTION N° 6424

M. Charles-Édouard Verreault s'abstient de participer aux discussions en lien avec ce sujet puisqu'il se considère en conflit d'intérêts.



## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

Garantie ministérielle en faveur de Joseph BRYAN Richard LAUNIERE et  
Marie Sylvie LUCIE GERMAIN  
Programme de garantie de prêt  
Adresse du projet : 1110, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note: Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une  
copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de Mme Marjolaine Étienne  
Adoptée à l'unanimité

### 7 LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 16 h, proposée par M. Charles-Édouard Verreault,  
appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell